RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

Arrêté 2026-AG-037 portant recevabilité des listes de candidature aux élections des représentants des personnels à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de l'Université de Mayotte

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2026-AG-029 portant organisation des élections à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires ;

Vu l'arrêté n°2026-AG-034 portant modification de l'arrêté n°2026-AG-029 portant organisation des élections à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires ;

Vu l'ensemble des candidatures déposées dans le cadre du scrutin ;

Vu le tirage au sort intervenu le 29 octobre 2026 ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dembéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62

Article 1 – liste des candidatures recevables

Dans le cadre des élections susvisées des représentants des personnels à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de l'Université de Mayotte, sont candidates les listes suivantes :

Catégorie A :

Liste	**UNSA**
Candidats	Mme SAMYNA Shaynes M. BRAHIMA Arfachad M. BACAR Soudaissi M. MLANAO Faydine

Liste	**CGT EDUC'ACTION**
Candidats	M. BARRAU Christophe M. AUGER Marin

Catégorie B :

Liste	**UNSA-CFDT**
Candidats	Mme ALI YOUSSOUF Zainati M. HAMADI Ibrahim

Catégorie C :

Liste	**UNSA**
Candidats	M. ZIRARI Abdallah M. ABOUBACAR Ali Said

Liste	**CGT EDUC'ACTION**
Candidats	M. MADI BACO Salami M. BACAR Amada

Article 2 – publicité et exécution

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte. Le présent arrêté sera également publié au recueil des actes Administratifs de l'Université de Mayotte et sur l'intranet de l'établissement.

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dembéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62

Fait à Dembéni le 29 octobre 2026.

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

Université de Mayotte
8 rue de l'Université - B.P. 53, 97660 Dembéni
Tél. : +262 (0)2 69 61 07 62